

FICHE 16

pratique

LE RECENSEMENT

Mélanie et Marco, deux collègues de travail, ont entendu parler du recensement et se demandent à quoi cela sert et quelles sont les démarches à suivre.



Le recensement concerne chaque année une partie de la population. Il permet à une commune de comprendre l'évolution de sa population et les besoins d'équipements à venir comme les écoles ou les transports. Voilà pourquoi il est indispensable d'y participer et de répondre au questionnaire lorsqu'on est concerné. Ces réponses sont strictement confidentielles et respectent la vie privée des Genevois qui y participent.

Mélanie et Marco n'ont aucune démarche à entreprendre. S'ils sont dans la liste nationale des personnes recensées, ils recevront un courrier de la Ville avec des codes de connexion pour accéder au questionnaire en ligne pour les citoyens résidents en pavillon, et la visite prochaine d'un agent recenseur à leur domicile.

Les courriers arriveront dans les boîtes aux lettres de Mélanie et Marco à partir du 20 janvier. Mélanie habite en pavillon. Elle peut s'inscrire sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et utiliser ses codes reçus par courrier et télécharger le questionnaire.

L'outil informatique est simple d'utilisation, Mélanie répond donc au questionnaire en ligne mais elle aurait pu aussi demander une version papier à l'agent recenseur. Marco, lui, vit en immeuble. Il doit alors répondre au questionnaire papier donné par l'agent ou bien au questionnaire en ligne.

+ d'infos

Service des Affaires Générales

☎ 01 69 46 80 70

affaires-generales@sgdb91.com